

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ  
CRDA - Centre de recherche en droit administratif  
SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET  
ORGANISMES :  
Université Paris-Panthéon-Assas

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024**  
VAGUE D

Rapport publié le 16/04/2024



Au nom du comité d'experts :

Alix Perrin-Renard, Président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Président :** Mme Alix Perrin-Renard, Université Paris Dauphine - PSL

**Experts :** M. Grégoire Bigot, PRES Nantes Angers Le Mans  
Mme Carole Gallo, université de Lille  
M. Stéphane Manson, La Rochelle Université

## REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. David Kremer

## REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Thierry Bonneau, Université Paris-Panthéon-Assas

## CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre de recherche en droit administratif
- Acronyme : CRDA
- Label et numéro : EA 1477
- Composition de l'équipe de direction : M. Benoît Plessix, professeur

## PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales  
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

p\_panels scientifiques de l'unité

## THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le CRDA est, comme toutes les unités de recherche de l'université Paris-Panthéon-Assas, une unité de recherche mono-disciplinaire dont les activités portent sur le droit administratif et plus particulièrement sur la recherche fondamentale en droit administratif. Ce choix implique que le CRDA ne se spécialise pas dans une des branches du droit administratif et concentre ses recherches sur les grandes notions de ce droit, les enjeux de la discipline, afin d'en favoriser la systématisation et donc la connaissance. On soulignera toutefois que le CRDA accueille depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 une Chaire de professeur junior — chaire Observatoire Santé et Environnement — qui s'intéresse plus spécifiquement à la manière dont le droit administratif intègre, reflète voire organise les interactions entre le droit de la santé et le droit de l'environnement.

## HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Centre de Recherche en Droit Administratif (CRDA) est une unité de recherche placée sous la tutelle de l'université Paris-Panthéon-Assas. Il se compose au 31 décembre 2022 de treize enseignants-chercheurs en activité. Le CRDA est hébergé dans les locaux de l'Institut Cujas situé en face du centre Panthéon-Assas, au 158 rue Saint-Jacques, Paris 5<sup>e</sup>.

Le CRDA a été créé à la fin des années 1980 par le Professeur René Chapus qui en fut le premier directeur. Depuis 2001 le CRDA est membre de l'Institut Cujas.

## ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le CRDA est intégré à l'Institut Cujas, fédération de moyens permettant à l'unité de bénéficier d'un soutien logistique et financier.

L'unité fait par ailleurs partie du pôle Assas Études environnementales, organisation pluridisciplinaire créée par l'université Paris-Panthéon-Assas afin de coordonner l'ensemble de travaux de recherche en lien avec ce domaine.

## EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

| Catégories de personnel  | Effectifs |
|--|-----------|
| Professeurs et assimilés   | 7         |
| Maîtres de conférences et assimilés                              | 6         |
| Directeurs de recherche et assimilés                             | 0         |
| Chargés de recherche et assimilés                                | 0         |
| Personnels d'appui à la recherche                                | 1         |
| <b>Sous-total personnels permanents en activité</b>              | <b>14</b> |
| Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés | 1         |
| Personnels d'appui non permanents                                | 0         |
| Post-doctorants  | 0         |
| Doctorants   | 62        |
| <b>Sous-total personnels non permanents en activité</b>          | <b>63</b> |
| <b>Total personnels</b>  | <b>77</b> |

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

| Nom de l'employeur      | EC        | C        | PAR      |
|-------------------------|-----------|----------|----------|
| UNIVERSITÉ PARIS 2      | 13        | 0        | 1        |
| <b>Total personnels</b> | <b>13</b> | <b>0</b> | <b>1</b> |

## AVIS GLOBAL

La recherche du CRDA est focalisée sur le droit administratif général pour en étudier sa dimension historique et théorique ainsi que les mutations les plus saillantes et les plus actuelles. Ce positionnement scientifique constitue un atout primordial de son rayonnement académique et lui confère une identité forte. À l'heure de l'inévitable spécialisation du savoir juridique, le caractère monothématique du CRDA, centré sur l'étude théorique et critique du droit administratif général, conserve plus que jamais son intérêt en vue d'une meilleure compréhension des mutations contemporaines de l'administration et de son droit. Cette thématique, et la manière de l'aborder, méritent d'être cultivées par le CRDA.

Le CRDA bénéficie de moyens de fonctionnement satisfaisants au regard de sa taille et des besoins qu'elle exprime. La dotation annuelle du CRDA de 20 700 € est constante et correspond à ses besoins, sans qu'il soit nécessaire de procéder à des arbitrages entre les différents projets proposés par ses membres. Sa production scientifique est riche et de très grande qualité (10 publications collectives ; 461 communications dans des congrès dont la plupart a donné lieu à une publication dans des revues ou dans des ouvrages collectifs). Elle est répartie entre tous les enseignants-chercheurs de l'unité qui publient dans des revues de référence (134 articles individuels : *Actualité juridique droit administratif*, *Revue française de droit administratif*, *revue Droit administratif*, *Revue du droit public*, *Revue de droit immobilier*, *Revue de droit sanitaire et social*, *revue Energie-Infrastructures-Environnement...*).

Le CRDA a développé plusieurs projets communs avec d'autres unités de recherche de son université (trois colloques, dont un avec le Centre d'études politiques et constitutionnelle et deux avec le Centre de droit européen) ou d'autres universités (deux colloques coorganisés avec l'IRJS, ISJPS et le Serdeaut de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

L'unité qui demeure une unité très attractive pour les doctorants a souhaité rompre avec une certaine verticalité dans les rapports entre les enseignants-chercheurs et doctorants. Elle a mis en place de nouveaux outils d'accompagnement de ses doctorants : elle soutient l'organisation avec l'Institut Michel Villey des rencontres doctorales organisées chaque année par les doctorants de ces deux unités ; elle soutient les colloques initiés par les doctorants ; ses membres se rendent disponibles pour les doctorants dont ils n'assurent pas la direction de thèse, plusieurs rencontres informelles au sein de l'Institut Cujas où travaillent régulièrement doctorants et enseignants-chercheurs favorisant ces échanges. Afin d'expérimenter de nouvelles formes de recherche et de répondre à des projets lancés par des organismes nationaux ou internationaux (Inserm, OMS), le CRDA a décidé d'accueillir une chaire de professeur-junior « Observatoire Santé et Environnement-Analyse juridique et interdisciplinaire », laquelle a déjà donné lieu, depuis sa création en septembre 2022, à plusieurs manifestations scientifiques. L'unité a également multiplié les échanges avec des universités étrangères (Roumanie ; Croatie, Italie, Japon) ainsi que les invitations de professeurs invités (dix sur la période évaluée).

L'attention du CRDA doit être appelée sur plusieurs points.

Les principales recherches menées par le CRDA et mis en avant dans son portefeuille portent sur le contentieux administratif (« Vers la justice administrative de demain », publié en 2017 ; « les contentieux spéciaux : laboratoires du procès administratif » en 2019 ; « Le juge, la loi et l'Europe : les 30 ans de l'arrêt *Nicolo* » en 2022), discipline qui semble refléter davantage la marque de cette unité que le droit administratif général. Malgré des recherches menées sur des grands auteurs (par exemple René Chapus), le prisme contentieux, qui conserve, pendant la période évaluée, les faveurs du CRDA, rend parfois malaisée l'identification même de cette discipline qu'on appelle le droit administratif au sein du champ plus vaste du droit public (droit constitutionnel, droit européen, etc.). De même, aucune relation avec l'environnement professionnel, autre que celle qui existe de longue date avec le Conseil d'État, n'a été développée. L'unité ne dégage aucune ressource propre, n'a participé à aucun appel à projet, ni sollicité de BQR.

# ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

## A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Dans son précédent rapport de 2018, le comité Hcéres formulait essentiellement trois recommandations :

- Développer les produits et activités de sa recherche d'une part, en mettant davantage en valeur les monographies publiées par ses membres et d'autre part, en multipliant des manifestations scientifiques avec d'autres laboratoires extérieurs à son université, l'ensemble devant être valorisé par l'usage des outils numériques.

Cette recommandation n'a que partiellement été mise en œuvre. Sur la période évaluée, seules deux manifestations ont été organisées avec des laboratoires de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (en 2021, « les 10 années de contentieux du DALO »; en 2022, Table ronde sur l'ouvrage « Le droit administratif allemand »).

- Étoffer l'équipe d'enseignants-chercheurs du CRDA.

L'équipe des enseignants-chercheurs permanents s'est étoffée avec le recrutement notamment de quatre nouveaux professeurs, dont un professeur junior grâce aux démarches entreprises par l'unité pour candidater et obtenir une chaire de professeur junior. Le nombre d'enseignants-chercheurs permanents est ainsi passé de 8 à 13 membres.

- Développer ses ressources propres notamment en candidatant à des contrats de recherche nationaux ou européens, ressources qui lui permettraient notamment de contractualiser des chercheurs en post-doctorat et de multiplier les invitations de professeurs invités.

Si le CRDA a effectivement multiplié les invitations de professeurs invités (dix professeurs accueillis sur la période évaluée), cela s'est réalisé sans l'obtention de financements extérieurs. Pendant cette période, perturbée par les confinements liés à la Covid 19, l'unité n'a candidaté à aucun appel à projet.

## B - DOMAINES D'ÉVALUATION

### DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

#### Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Le choix de la mono-disciplinarité, qui n'est pas propre au CRDA et caractérise l'ensemble des unités de recherche de l'université Paris-Panthéon-Assas, repose sur une véritable réflexion. Le choix d'une recherche fondamentale centrée sur le droit administratif général constitue la marque du CRDA. Toutefois, ce choix ne se concrétise pas, de manière suffisamment notoire, dans les manifestations, colloques internationaux et autres activités de l'unité, ce qui ne favorise pas sa visibilité au-delà de la notoriété individuelle de ses membres.

#### Appréciation sur les ressources de l'unité

Le CRDA est, notamment en raison de son caractère mono-disciplinaire, une unité dotée d'une petite équipe de chercheurs dont les effectifs se sont toutefois accrus pendant la période évaluée (de 8 à 13 enseignants-chercheurs permanents). Ses ressources financières sont exclusivement constituées de la dotation annuelle qui s'élève à 20 700 € ce qui paraît satisfaisant au regard de la taille de l'unité. L'unité n'a participé à aucun projet financé ni conclu aucune convention de partenariat lui permettant d'obtenir des ressources propres. Celles-ci sont inexistantes. Les locaux du CRDA se situent dans la Maison du droit public et de la science politique. Ces locaux spacieux, répartis sur deux étages, sont aménagés de telle manière qu'ils favorisent les liens entre les membres de l'unité, en particulier entre les doctorants et les enseignants-chercheurs. Si l'unité ne bénéficie d'aucun personnel d'appui à la recherche, elle est assistée de manière très efficace, pour les aspects administratifs et financiers, par un agent statutaire. Cet agent dépendant de la structure fédérative de l'Institut Cujas, et donc non consacrée au CRDA, lui apporte toutefois tout le soutien logistique dont l'unité a besoin.

## Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Le CRDA étant une petite unité, son organisation est très simple ce qui lui confère une grande souplesse de fonctionnement. Ce fonctionnement n'est pas formalisé, même si le CRDA s'est doté de statuts. Il n'existe aucune structure interne à l'unité ni de règlement intérieur. Le fonctionnement du CRDA, qui repose intégralement sur les liens entre les membres qui la composent, ne semble pas exclusif : professeurs, maîtres de conférences et doctorants ont ainsi pu organiser des manifestations. Ces conditions informelles paraissent toutefois peu propices à une forte mobilisation en vue de candidater à des appels à projets comme à une participation des doctorants aux processus de décision.

### *1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Le CRDA maintient depuis sa création, et assume aujourd'hui avec talent, un positionnement original dans le paysage de la recherche juridique contemporaine : celui d'une recherche fondamentale en droit administratif, par une approche strictement mono-disciplinaire et généraliste. Les mutations fondamentales, tout comme les invariants de la discipline, font l'objet d'analyses inscrites dans un très large spectre, dont la pertinence intellectuelle et la rigueur scientifique sont très largement reconnues.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 (à la faveur de la mise en place d'une chaire de professeur junior « observatoire santé et environnement – Analyse juridique et interdisciplinaire » : OSE-AJIR), le CRDA interroge également ce même objet par la voie d'une approche renouvelée, axée sur l'analyse des interactions entre, d'une part les concepts fondamentaux du droit administratif et, d'autre part, les notions et outils utilisés en droit de la santé et en droit de l'environnement. C'est par l'intermédiaire de cette chaire de professeur junior que le CRDA a rejoint en 2022 le Pôle Assas Études Environnementales (A2E : fédération interdisciplinaire créée par l'université Paris-Panthéon-Assas en vue de la coordination des travaux conduits en ce domaine) et qu'il envisage de se porter candidat à l'attribution de financements sur projet.

#### Points faibles et risques liés au contexte

Les objectifs scientifiques de l'unité sont essentiellement réalisés par les travaux individuels de ses membres, qui jouissent d'une grande notoriété.

Alors même qu'elle témoigne d'une volonté bienvenue d'évolution, voire de renouvellement, la chaire de professeur junior — récemment mise en place — affiche néanmoins une thématique resserrée (santé et environnement) en regard de l'objectif scientifique de portée très générale poursuivi par l'unité depuis sa création. La lisibilité de cet objectif peut en ressortir malmenée.

### *2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité bénéficie d'une dotation annuelle de 20 700 €, parfaitement stable sur la période évaluée et en parfaite adéquation avec la taille et les besoins de l'unité.

Elle est assistée par un agent administratif qui ne lui est pas consacré mais qui est affecté à la structure fédérative à laquelle elle est affiliée : l'Institut Cujas. La grande compétence de cet agent permet un fonctionnement efficace de l'unité.

Le CRDA bénéficie de locaux spacieux et entièrement rénovés comprenant quatre bureaux collectifs et non affectés, une salle de réunion ainsi qu'une bibliothèque de recherche (la salle de droit public) ouverte à tous les étudiants de l'université Paris-Panthéon-Assas à partir du M2. Au sein de cet espace, tous les membres du CRDA ont accès au fonds documentaire dont la plupart des ressources sont en accès direct, à une photocopieuse, à des postes informatiques et au Wifi de l'université.

#### Points faibles et risques liés au contexte

L'unité ne participe à aucun projet financé du type ANR ou ERC auquel elle pourrait prétendre et qui lui permettrait de développer des ressources propres. N'entendant pas modifier ses modalités de fonctionnement, et au regard de son environnement, le CRDA n'envisage pas de développer une politique en ce sens.

La composition de l'unité est soumise aux aléas à la fois des recrutements des maîtres de conférences sur lesquels elle n'a aucune maîtrise et des réussites de ses membres Maître de conférences au concours de l'agrégation.

*3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.*

Points forts et possibilités liées au contexte

Les membres de l'unité ont été formés au dépôt de leur production scientifique sur la plateforme HAL.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité ne dispose pas d'un règlement intérieur ; elle n'est pas impliquée dans les processus de recrutement qui lui échappent, et ne s'implique pas dans les processus d'évolution de carrière, notamment en encourageant les soutenances HDR ou la promotion des maîtres de conférences vers le corps des professeurs des universités.

Ses membres ne sont pas sensibilisés ou formés au respect des règles de l'intégrité scientifique.

## DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

### Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'attractivité du CRDA repose principalement sur le rayonnement scientifique individuel de ses membres et la reconnaissance de leur production scientifique au travers de monographies qui comptent parmi les plus importantes de cette discipline. Elle est soutenue par la participation importante de ses membres à l'AFDA (Association Française de Droit Administratif), fondée par ses membres les plus anciens, et qui constitue, pour la discipline du droit administratif, une référence scientifique majeure sur le plan national. Son attractivité est confortée par des liens informels avec une institution publique de tout premier ordre, le Conseil d'État. La qualité de son encadrement doctoral constitue également un point fort (soutien pour l'organisation par les doctorants, chaque année, d'une journée d'étude ; des manifestations sur l'actualité juridique qui leur sont principalement consacrées ; un financement systématique de leurs déplacements). L'attractivité de l'unité apparaît néanmoins contrariée par la politique de recrutement des maîtres de conférences mise en place par l'université Paris-Panthéon-Assas, fondée sur le seul critère de l'excellence des candidats, à l'exclusion de toute prise en considération des besoins des unités de recherche de l'établissement.

- 1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Le rayonnement scientifique du CRDA est assuré par l'implication de ses membres (six) dans plusieurs comités éditoriaux de revues réputées (*Revue française de droit administratif*, *Revue du droit public*, *Revue Droit administratif*). Certains sont membres du Conseil national des universités. Ils publient dans les revues (*Actualité*

juridique droit administratif, Revue française de droit administratif, Revue du droit public, La semaine juridique, Revue d'histoire des facultés de droit) et chez les éditeurs les plus reconnus (Bruylant, LGDJ, Dalloz, LexisNexis). Sur la période évaluée, l'unité a cherché à développer son rayonnement à l'international en invitant une dizaine de professeurs provenant de divers pays (Espagne, Japon, Cameroun, Italie, Hongrie, Corée du Sud pour des séjours de deux mois, voire d'un an).

L'un des atouts les plus évidents du CRDA réside aussi dans sa force d'attraction pour les candidats au doctorat. L'unité comporte sùr la période évaluée doctorants ce qui, au regard de sa taille, atteste de son attractivité auprès des jeunes chercheurs. L'importante correspondance entre la recherche développée par l'unité et les deux Masters Droit public approfondi et Droit public de l'économie, qui y sont adossés, contribue à attirer des doctorants intéressés par une carrière universitaire, et participe de la reproduction du corps des enseignants-chercheurs en droit administratif. Plusieurs thèses soutenues ont été honorées d'un prix de thèse (cinq sur la période évaluée : Dalloz ; Panthéon-Assas, Académie des sciences morales et politiques). Douze d'entre eux ont été qualifiés aux fonctions de maître de conférences par le CNU et sept ont été reçus au concours d'agrégation.

L'unité a développé une politique d'accueil et d'accompagnement des doctorants. Ils peuvent bénéficier d'une petite dotation d'un montant de 250 € pour financer un déplacement en lien avec leurs recherches. L'unité affecte chaque année une somme de 3 K€ à l'enrichissement du fonds documentaire de la bibliothèque de « la salle de droit public ». Les doctorants ont à leur disposition, au sein de l'Institut Cujas, des ordinateurs et imprimantes. L'unité choisit des thèmes de conférences, de séminaires en lien avec l'actualité et de nature à mobiliser les doctorants. Elle apporte son soutien à l'organisation, chaque année, par les doctorants du CRDA, en collaboration avec les doctorants de l'Institut Michel Villey, des journées d'études en droit public.

En 2021, l'unité s'est, avec succès, portée candidate à l'attribution d'une chaire de professeur junior « Observatoire Santé et Environnement ». Son entrée en fonctionnement en 2023 devrait permettre au CRDA, eu égard à la thématique très porteuse de cette chaire, de répondre à des appels à projets nationaux ou internationaux.

L'unité dispose d'un espace de travail convivial permettant des interactions entre doctorants et enseignants-chercheurs. Elle dispose d'une bibliothèque comportant un important fonds documentaire, celle-ci ayant développé une politique d'achat permettant de nourrir et d'actualiser ce fonds.

### Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

À l'exception du Conseil d'État, les liens du CRDA avec le monde professionnel socio-économique sont inexistants.

L'unité n'a participé ni développé aucune politique incitative en vue de répondre à des appels à projets alors qu'il n'est pas établi que la fédération de moyens (L'institut Cujas) à laquelle elle est rattachée ne soit pas en mesure de la soutenir dans ces démarches.

Les locaux attribués à l'unité ne permettent pas à tous les enseignants-chercheurs de disposer ou de partager un bureau.

La politique de formation des doctorants demeure mal informée (sur la méthodologie de la thèse, la bibliographie).

L'unité n'accueille aucun post-doctorant.

L'obtention d'une Chaire de Professeur Junior l'éloigne *a priori* de son objet : la recherche fondamentale en droit administratif.

## DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

La production scientifique de l'unité est de très grande qualité. Elle est régulière et abondante. Elle satisfait aux standards de la recherche juridique (manuels, monographies, colloques publiés, articles et notes de jurisprudence). Elle est diffusée par les éditeurs et les revues les plus reconnues. Elle est remarquable tant sur le plan individuel que collectif, bien que celle-ci soit quantitativement moins importante.

*1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.*

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

La qualité de la production scientifique de l'unité est attestée par la renommée de ses publications sur le droit administratif général, sur le contentieux administratif et le fonctionnement de la justice administrative, sur le droit des contrats administratifs ou bien encore sur le droit public de l'économie. Tous les membres de l'unité (hors doctorants) sont reconnus dans leur domaine. La production scientifique est très dense : on compte 47 ouvrages, 52 chapitres d'ouvrages, 134 articles publiés dans des revues de premier rang (*Revue française de droit administratif*, *Actualité juridique droit administratif*, *Revue du droit public*, *Revue Droit administratif*, etc.) et dans des supports de publications variés (revues, encyclopédies, dictionnaires, blogs...) qui lui assurent une notoriété nationale et internationale. Elle mobilise l'ensemble des membres de l'unité.

Les conférences d'actualité du CRDA permettent de réagir très rapidement à des thèmes d'actualité en lien avec des concepts fondamentaux du droit administratif général (Loi Essoc, mise en concurrence des occupations domaniales, mutations du recours pour excès de pouvoir etc.).

La recherche doctorale satisfait également à des critères de qualité : sur la période évaluée, cinq prix de thèses ont été attribués à des docteurs de l'unité, douze ont obtenu une qualification au CNU et sept ont été recrutés comme maître de conférences ou ont réussi le concours d'agrégation (pour un total de 31 thèses soutenues). Les doctorants sont impliqués dans la production scientifique de l'unité. La création en 2015 de la revue étudiante *DPA*, en lien étroit avec le Master 2 Droit public approfondi de l'université Paris-Panthéon-Assas, concourt également à la promotion et à la visibilité des publications des jeunes chercheurs de l'équipe (les numéros de la revue *DPA* étant diffusés sur la plateforme numérique Lexis360). Les manifestations organisées par les doctorants sont également régulières : ils organisent chaque année une journée d'études avec les doctorants de l'Institut Michel Villey ainsi que des manifestations plus ponctuelles (en 2021 sur le Droit administratif européen, organisée avec le Centre de droit européen).

En mars 2023, les membres de l'unité ont reçu une formation pour l'utilisation de la plateforme HAL.

#### Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique de l'unité demeure principalement une production individuelle. Les productions scientifiques qui résultent d'une véritable recherche collective ne traduisent pas suffisamment l'objet spécifique du CRDA autour de la recherche fondamentale et critique sur le droit administratif général. Il n'y a pas eu sur la période évaluée de grand colloque international organisé sur les concepts du droit administratif général.

L'unité n'a pas participé, sur la période évaluée, à la politique de science ouverte. Elle ne publie pas ses travaux sur HAL.

### DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

#### Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Le seul axe de recherche du CRDA relatif à « la recherche fondamentale en droit administratif général » n'incite pas, *a priori*, le CRDA à se tourner vers les acteurs du monde socio-professionnel. Néanmoins les interactions du CRDA avec le monde non académique reposent sur ses liens étroits avec le Conseil d'État ainsi qu'avec des éditeurs et revues juridiques lesquels lui permettent de diffuser largement les résultats de ses recherches. L'organisation des conférences d'actualité du CRDA auxquelles sont souvent associés des membres du Conseil d'État permettent également, en raison de leur objet et de leur format (durée ; ouverture aux non universitaires), d'inscrire les travaux du CRDA dans la société. Par ailleurs les monographies publiées par ses membres sont à ce point diffusées et reconnues par le monde professionnel (juges, avocats) que l'objectif d'une recherche fondamentale en interaction avec le monde professionnel s'impose d'elle-même ; ce dernier cherche auprès des productions doctrinales du CRDA la science dont il nourrit sa pratique.

- 1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.
- 2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.
- 3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Les liens très étroits du CRDA avec le Conseil d'État constituent un atout indéniable. Ces relations, anciennes et fructueuses offrent aux membres de l'unité, enseignants-chercheurs comme doctorants, un accès privilégié aux innovations juridiques, qui se matérialisent par l'organisation très rapide de conférences associant des membres éminents du Conseil d'État. L'unité a ainsi organisé plusieurs conférences d'actualité sur des thèmes ayant vocation à intéresser les professionnels du droit (vers la justice administrative de demain ; Procès climatiques en France ; Les contentieux spéciaux ; Internet et presse écrite : liberté de communication et neutralité des réseaux etc.).

Depuis l'obtention, en septembre 2022, de la Chaire de professeur junior « observatoire Santé et Environnement – Analyse juridique et Interdisciplinaire », l'unité s'engage à développer des liens avec les acteurs du domaine concerné (Haute autorité de santé ; Inserm).

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Le montage de contrats doctoraux par le dispositif CIFRE n'est pas exploité.

## ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Depuis sa création à la fin des années 80 par le Professeur Chapus, le CRDA a développé un projet collectif centré sur une recherche fondamentale en droit administratif. Cette approche mono-disciplinaire, ayant certainement vocation à l'origine à défendre le droit administratif général, illustre aujourd'hui son caractère structurant pour d'autres branches du droit public plus spécialisées et/ou plus techniques. Le caractère mono-disciplinaire de l'unité découle de surcroît de l'organisation de la recherche au sein de l'université Paris-Panthéon-Assas qui ne comporte que des petites unités de recherche mono-disciplinaires.

Au regard de son objet, l'unité n'est pas organisée selon des axes, ce qui aurait probablement affecté la lisibilité de son objet de recherche. Au cours des années, le CRDA a développé son projet qui a permis de le singulariser : ses membres se sont investis dans la création et le pilotage de l'afda, (Association française de droit administratif), l'unité a noué des liens étroits avec le Conseil d'État conduisant à de nombreuses collaborations, elle a mis en place des conférences d'actualité auxquelles participent régulièrement des membres de la juridiction suprême. Le CRDA souhaite toutefois mettre en place des colloques de plus grande envergure, sur des thématiques plus larges directement liées à son objectif scientifique, à l'image du thème portant sur les « contrôle de l'Administration » qui va prochainement donner lieu à un premier colloque. Le CRDA constitue ainsi l'unité de référence en matière de recherche en droit administratif général. Son objet de recherche, focalisé sur le droit administratif général, constitue une authentique singularité participant à son rayonnement et à son attractivité notamment auprès des doctorants intéressés par une carrière universitaire. Le CRDA accueille ainsi un nombre très important, au regard de ses effectifs, de doctorants dont une part significative se présente, avec succès, à la qualification aux fonctions de maître de conférences et au concours d'agrégation.

Tout en conservant son projet d'origine, à savoir l'étude des notions fondamentales du droit administratif général, le CRDA a souhaité s'ouvrir à d'autres formes de recherche, élargir son réseau et participer à des appels à projets. À cette fin, le CRDA accueille depuis 2022 une chaire de professeur junior, la chaire observatoire santé et environnement. L'unité est effectivement consciente que son projet scientifique lui permet difficilement de participer à une recherche par projet. De même, si l'interdisciplinarité ne relève pas de son objet et que l'unité ne souhaite pas développer une recherche en droit administratif européen, le CRDA demeure cependant attentif aux liens du droit administratif avec d'autres disciplines. Il a ainsi

récemment mis en place des séminaires interdisciplinaires du droit administratif permettant d'inviter des auteurs d'une autre discipline. L'unité a également l'intention de multiplier les partenariats avec des centres de recherche extérieurs à l'université Paris-Panthéon-Assas. Elle a déjà développé ses partenariats avec d'autres unités de cette même université ainsi qu'avec l'université Panthéon-Sorbonne. L'unité reconnaît cependant l'insuffisance de ses interfaces avec la société civile et le monde professionnel, mais elle ne définit pas véritablement d'actions pour améliorer cet état de fait. On ne peut qu'encourager le CRDA à développer ses liens avec d'autres institutions que le Conseil d'État, non seulement, comme elle le souhaite, avec les autres juridictions administratives mais aussi avec d'autres institutions non juridictionnelles.

Pour soutenir ses actions, l'unité a rejoint l'Institut Cujas. Cette fédération de recherche pour le droit public et la science politique permet de mutualiser les moyens des équipes de recherche rattachées à ces deux disciplines. Le seul soutien administratif dont l'unité bénéficie est celui de l'assistante de l'institut Cujas, laquelle accomplit, avec une grande efficacité, le travail d'un ingénieur de recherche. Le CRDA estime que ce soutien, en parfaite adéquation avec la taille de l'unité, est suffisant. Il pourrait cependant en être différemment si l'unité décidait de répondre à des appels à projets, de développer ses relations avec le monde socio-économique, de développer des outils (numériques) de communication vers l'extérieur, ce que nous l'encourageons à faire.

## RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

### *Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité*

Le CRDA est invité à explorer les possibilités de financement sur projet (en lien notamment, avec la chaire de professeur junior) qui pourraient ouvrir ses activités vers de nouveaux horizons, sans péril pour son identité.

### *Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité*

Le comité incite le CRDA à favoriser les initiatives des doctorants et à les associer davantage aux activités collectives de ses membres permanents.

### *Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique*

Il est recommandé au CRDA de développer des projets de recherche collective, suffisamment fédérateurs pour rassembler une part conséquente des membres qui le composent autant que pour mettre en exergue l'identité de l'unité elle-même

### *Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société*

Au regard de la notoriété de ses membres, le CRDA aurait intérêt à développer une plate-forme numérique à l'instar de celle qu'a développée l'Institut Michel Villey pour la publication de revues ou d'un blog en ligne.

## DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

### DATE

**Début :** 26 janvier 2024 à 09h00

**Fin :** 26 janvier 2024 à 15h45

**Entretiens réalisés en distanciel**

### PROGRAMME DES ENTRETIENS

9h00-9h15 Réunion à huis clos des membres du comité

9h15-9h30 Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs

9h30-10h15 Réunion plénière : direction de l'unité, personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires, associés statutaires, doctorants, professeurs émérites, personnels d'appui à la recherche.

10h15-10h45 Réunion à huis clos avec la direction de l'unité.

10h45-11h00 Pause

11h00-11h45 Réunion à huis clos avec les personnels : chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires, les professeurs émérites, les associés statutaires professeurs associés, les personnels d'appui à la recherche hors la présence de la direction

11h45-13h00 Pause déjeuner

13h00-13h15 (facultatif) Réunion à huis-clos avec un représentant du monde socio professionnel

13h15-13h45 Réunion à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants de l'unité

13h45-14h30 Réunion à huis clos avec les représentants des tutelles.

14h30-14h45 : Huis clos final avec la direction de l'unité

14h45-15h45 : Réunion finale à huis clos du comité

### POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 02 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaitée être représentée dans ce comité.

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Paris, le 21 mars 2024

**Observations sur le rapport d'évaluation :**

**DER-PUR250024327 - CRDA - Centre de recherche en droit administratif.**

Madame, Monsieur,

Suite à la visite du Centre de recherche en droit administratif (CRDA) qui s'est déroulée le 26 janvier 2024, vous avez transmis votre rapport d'évaluation le 04 mars 2024.

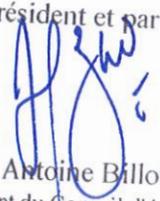
Nous vous en remercions et vous informons que celui-ci appelle quelques remarques.

Outre les éventuelles erreurs factuelles signalées dans le fichier *ad hoc*, les observations de portée générale de la part de Monsieur le Professeur Benoit Plessix, directeur du CRDA, sont développées dans le document joint.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Stéphane Braconnier  
Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Pour le Président et par délégation,



Antoine Billot

Vice-président du Conseil d'Administration

## **OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION HCERES DU CRDA**

S'agissant des observations générales, le CRDA prend bonne note de l'évaluation, des points forts soulignés et des points faibles qui peuvent être améliorés.

Il entend seulement apporter deux précisions.

En premier lieu, s'il est écrit, p. 9, que le CRDA n'a aucune maîtrise sur ses recrutements et est soumis aux aléas de la politique de recrutement de l'université Paris-Panthéon-Assas, il faut rappeler que ces inconvénients sont en réalité largement compensés par le fait que cette politique de recrutement et la « circulation » des enseignants-chercheurs s'avère en adéquation avec le positionnement scientifique du CRDA (attirer les meilleurs qui pourront ainsi aisément contribuer à la recherche fondamentale en droit administratif).

En second lieu, il est écrit, p. 8 et 10, tout à la fois que le CRDA ne participe à aucun projet financé de type ANR ou ERC et que la création d'une chaire de professeur junior en santé et environnement n'est pas en parfaite cohérence avec le positionnement généraliste du centre, pouvant brouiller sa visibilité scientifique dans ce domaine de la recherche fondamentale en droit administratif. Il faut toutefois observer que, précisément, la recherche par projet est difficilement accessible à un centre de recherche consacré à l'étude du droit administratif général, les projets et contrats de recherche portant toujours sur des sujets très spéciaux ou transversaux empêchant le CRDA de se porter candidat à de telles thématiques. C'est précisément pourquoi le CRDA s'est porté volontaire à l'obtention d'une chaire de professeur junior, afin de pouvoir, sans renier son positionnement généraliste, s'ouvrir à deux dimensions spéciales et particulièrement actuelles du droit administratif (la santé et l'environnement), à la fois bien sûr pour des raisons scientifiques (évaluer comment le droit administratif général interagit ou réagit à ces deux aspects en pointe de l'action publique), mais aussi pour pouvoir faire de la recherche autrement et répondre notamment à des projets de recherche ou nouer des liens avec des acteurs institutionnels ou professionnels, ce que la chaire professeur junior a d'ailleurs permis immédiatement de faire (2 candidatures à des appels à projet de l'Anses et une à un projet ANR).

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T.33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

 [@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)